



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

Arrêté n° 2024-ETS EJF-28
fixant la tarification et la dotation globale du coût horaire d'intervention
d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF)
et d'une auxiliaire de vie sociale (AVS) pour l'année 2024

Association d'Aide aux Familles à Domicile
14 Bis rue Pasteur - 73200 ALBERTVILLE
1827 Avenue de Chambéry - 73190 CHALLES-LES-EAUX
N° Finess : 73 000 6 749

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** Le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.314-11 et R.314-43-1 ;
- Vu** Le code de la santé publique ;
- Vu** L'arrêté portant transfert d'autorisation des activités gérées par l'association « Arche-en-ciel _ Service aux familles » à l'association « Aide aux Familles à Domicile (AFD) » en date du 28 novembre 2014 délivré par Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie ;
- Vu** L'arrêté d'autorisation du 7 octobre 2022 renouvelant, pour une durée de 15 ans, l'autorisation délivrée le 29 mai 2007 par monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie ;
- Vu** Le vote de l'assemblée départementale du 16 décembre 2022, fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services médico-sociaux pour l'année 2023 ;
- Vu** Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2018-2020 signé le 28 septembre 2018 entre le Département de la Savoie et l'association AFD ;
- Vu** L'avenant au CPOM 2018-2020 signé le 19 décembre 2022 ;
- Vu** L'avenant n°2 au CPOM 2018-2020 signé le 1er décembre 2023 ;
- Vu** Le dialogue de gestion en date du 18 juin 2024,
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du pôle social.

ARRÊTE

Article 1 A compter du 1er janvier 2024, le tarif horaire pour le personnel de travail familial de l'association (AFD) est fixé à :

- 36,00 € pour l'intervention d'une auxiliaire de vie sociale (AVS) et
- 49,57 € pour l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;

Article 2 Une dotation globale de financement d'un montant de 599 605,00 € est allouée au titre de l'aide sociale à l'enfance, par le Département de la Savoie à l'association AFD pour l'année 2024, et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification.

Article 3 Au titre du budget 2024, la dotation de financement est déterminée comme indiquée ci-dessous :

2024	TISF	AVS
Nombre d'heures prévues dans l'année	11 152 hrs	1 300 hrs
Tarif horaire	49,57 €	36,00 €
Dotation globale à verser par le CD 73	552 805,00 €	46 800,00 €

Soit une dotation globale d'un montant de 599 605,00 €.

Article 4 Le versement de la dotation globale 2024 sera effectué par 1/12^{ème}, déduction faite des acomptes déjà versés, comme suit :

Dotation totale 2024	Fraction forfaitaire au 1/12 ^e 2024*	Mensualités versées de janvier à novembre	Mensualités versées en décembre
599 605,00 €	49 967,08 €	534 753,12 €	64 851,88 €

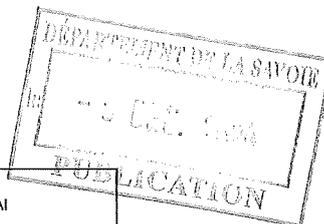
Le versement de la dotation globale 2024 s'effectuera par douzième à terme échu, après le 20 de chaque mois, à compter de janvier 2025 jusqu'à parution du nouvel arrêté.

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 6 Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du pôle social, madame la Présidente du service d'aide à domicile de « l'association d'Aide aux Familles à Domicile » sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE 5 DEC. 2024
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Chambéry, le 02 DEC. 2024

Le Président,

Par déléguation
Le Directeur Général Adjoint
Ressources et Moyens

Christophe SALVAT

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20241202-2024-ETS-EJF028-AI
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024